

elles avaient respectivement pour objet la construction d'hôpitaux, la formation professionnelle, l'hygiène publique en général, les recherches sur l'hygiène publique, l'hygiène mentale, la lutte antituberculeuse, la lutte anticancéreuse, la lutte antivénéérienne et les enfants infirmes. Une subvention affectée aux relevés sur les services de santé s'est terminée en 1953 lorsque les relevés des provinces eurent été complétés. En 1953, à la suite d'un examen des cinq premières années de fonctionnement du programme, trois nouvelles subventions ont été instituées: elles étaient destinées à l'hygiène maternelle et infantile, à la réadaptation fonctionnelle et aux services de laboratoire et de radiologie.

En 1958, l'aide fédérale au titre de la subvention à la construction d'hôpitaux a été portée à \$2,000 par lit (y compris lits pour traitement actif, pour maladies chroniques et mentales et pour tuberculose), soit au double du montant de la subvention précédemment accordée pour les lits de traitement actif. De plus, le gouvernement fédéral a mis à la disposition des provinces des fonds allant jusqu'au tiers du coût des travaux approuvés de modification et de réfection des installations existantes, à condition que les provinces y contribuent dans une proportion au moins égale à l'apport fédéral.

A compter de l'année financière 1960-1961, on a effectué une nouvelle répartition et une fusion de certaines subventions pour assouplir les modalités de l'aide et en même temps pour affecter des sommes plus importantes aux programmes qui demandent un supplément de fonds. Il a fallu également effectuer des mises au point en ce qui concerne les services recevant certaines subventions, par exemple, les services de laboratoire et de radiologie et de lutte anticancéreuse maintenant subventionnés au titre du programme d'assurance-hospitalisation. Le total des crédits affectés est resté à peu près le même, mais le nombre de subventions a été ramené à neuf. La subvention à l'hygiène publique en général a été augmentée de près de \$5,500,000 et les domaines précédemment couverts par deux subventions différentes, à savoir la subvention aux services de laboratoire et de radiologie et la subvention à la lutte antivénéérienne, lui ont été incorporés. La subvention à la réadaptation fonctionnelle et la subvention destinée aux enfants infirmes ont été fusionnées et les crédits affectés à la subvention résultante ont été accrus de plus d'un million de dollars. La subvention à l'hygiène mentale a été augmentée de plus de \$1,500,000 et les subventions à la formation professionnelle et aux recherches sur l'hygiène publique se sont accrues d'environ \$1,250,000 chacune. Les crédits attribués à la lutte antituberculeuse ont été réduits de près de \$750,000 et les subventions à l'hygiène maternelle et infantile et à la lutte anticancéreuse ont été réduites de montants moindres. Les subventions à la formation professionnelle et aux recherches sur l'hygiène publique, qui étaient auparavant des sommes fixes, sont devenues proportionnelles au nombre d'habitants, afin que leur augmentation suive celle de la population.

Au cours de 1962-1963, on a pris des mesures de flexibilité en mettant de côté une somme de \$250,000 à même la subvention visant la réadaptation fonctionnelle, en vue de la remettre aux provinces pour la réalisation de programmes spéciaux d'aide aux enfants atteints d'infirmités congénitales. En outre, une partie de la subvention à la lutte anticancéreuse (\$350,000) a été réservée pour la recherche sur le cancer, les versements devant se faire sur présentation d'une demande.

À venir jusqu'au 31 mars 1963, le gouvernement fédéral a approuvé l'octroi d'aide à la construction hospitalière pour 105,521 lits, 13,340 berceaux, 21,206 lits d'infirmières, 716 lits d'internes, ainsi que pour l'aménagement de locaux dans divers centres et laboratoires d'hygiène publique. Environ 35,000 travailleurs sanitaires ont été formés ou étaient en stage de formation spéciale, et plus de 5,000 ont été embauchés sous le régime de l'aide fédérale. En 1962-1963, les paiements ont totalisé \$50,295,363, soit 86 p. 100 du montant disponible, et la moyenne d'utilisation des subsides au cours des quinze années d'existence du programme s'établit à 77 p. 100.